

## CHAMPIONNAT DE LIGUE de KARTING DES HAUTS DE France 2019

**Ce règlement est un règlement particulier standard sur lequel les Ligues de Karting doivent s'appuyer pour établir le règlement de leur Championnat de Ligue. Seul le règlement de la Ligue de Karting visé par la FFSA fera foi. Toute modification du règlement, préalablement visé, devra être validée par la Fédération Française du Sport Automobile via le Bulletin FFSA.**

### REGLEMENT SPORTIF

La Ligue de Karting des Hauts de France (L.K.H.F.) organise, avec le concours de la FFSA, le Championnat de Ligue de Karting des Hauts de France 2019

La Ligue de Karting est responsable de l'organisation de ce Championnat.

Ce Championnat se déroule en une série de 5 épreuves, sur une période allant de Mars à fin Octobre 2019 et dont les trois premières sont qualificatives pour les Championnats de France. Tous les points non prévus au présent règlement relèvent de la Réglementation FFSA (Règlements CIK-FIA et Annexes FFSA).

Ce Championnat est organisé conformément aux prescriptions du Règlement Technique FFSA sans dérogation.

### REGLEMENT

1) Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement Sportif.

Toute modification du règlement, préalablement visée devra être impérativement visée par la FFSA.

### OBLIGATIONS GENERALES

2) Tous les Pilotes, Concurrents et Officiels participant au Championnat de Ligue s'engagent à observer toutes les dispositions du Code Sportif International (« le Code »), du Code de Conduite sur Circuits de Karting, le Règlement Technique de Karting (« le Règlement Technique »), les Prescriptions Générales applicables aux Compétitions internationales et Championnats, Coupes et Trophées FFSA de Karting.

Le Règlement Particulier de la Compétition, le présent Règlement Sportif et les Annexes FFSA.

3) Seule la FFSA est habilitée à accorder des dérogations au présent Règlement particulier.

### LE CHAMPIONNAT : PRINCIPE ET DEROULEMENT

4) Calendrier des compétitions du championnat :

Chaque Championnat de Ligue se déroulera en plusieurs Compétitions.

Dates	Lieu	Ask
23-24 Mars 2019	DOUVVIN	FRANCAISE DE MECANIQUE
06-07 Avril 2019	OSTRICOURT	METROPOLE
18-19 Mai 2019	ANNEVILLE	SAINT QUENTIN H.P.
21-22 Septembre 2019	ABBEVILLE	ABBEVILLE SOMME
19-20 Octobre 2019	ARVILLERS	ARVILLERS MOREUIL

5) La Compétition aura le statut de compétition nationale.

6a) Chaque compétition comportera : Une pré-finale, les positions au départ seront déterminées par le classement de ou des manches qualificatives. Une finale, les positions au départ seront déterminées par l'arrivée de la pré-finale.

6b) Déroulement de la compétition :

<b>Intitulé</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Durée</b>
Manches Qualificatives	<u>Minime</u>	<u>7 km par temps sec ou 5 km par temps de pluie</u>
	Toutes catégories	10 km par temps sec ou 08 km par temps de pluie
Pré-Finale	<u>Minime</u>	<u>10 km par temps sec ou 8 km par temps de pluie</u>
	Autres catégories	17 km par temps sec ou 14 km par temps de pluie
Finale	<u>Minime</u>	<u>10 km par temps sec ou 8 km par temps de pluie</u>
	Autres catégories	17 km par temps sec ou 14 km par temps de pluie

## CLASSEMENTS

7a) Attribution des points à tous les finalistes

Le classement de chaque pré-finale et finale donnera lieu à l'attribution des points suivants :

50 points au 1 <sup>er</sup>	19 points au 7 <sup>ème</sup>	13 points au 13 <sup>ème</sup>	7 points au 19 <sup>ème</sup>
40 points au 2 <sup>ème</sup>	18 points au 8 <sup>ème</sup>	12 points au 14 <sup>ème</sup>	6 points au 20 <sup>ème</sup>
32 points au 3 <sup>ème</sup>	17 points au 9 <sup>ème</sup>	11 points au 15 <sup>ème</sup>	5 points au 21 <sup>ème</sup>
26 points au 4 <sup>ème</sup>	16 points au 10 <sup>ème</sup>	10 points au 16 <sup>ème</sup>	4 points au 22 <sup>ème</sup>
22 points au 5 <sup>ème</sup>	15 points au 11 <sup>ème</sup>	9 points au 17 <sup>ème</sup>	3 points au 23 <sup>ème</sup>
20 points au 6 <sup>ème</sup>	14 points au 12 <sup>ème</sup>	8 points au 18 <sup>ème</sup>	2 points au 24 <sup>ème</sup>
1 point au-delà du 24 <sup>ème</sup>			

\**Au choix des Ligues :*

Le pilote de chaque catégorie ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la pré-finale ou de la finale se verra attribuer 2 points supplémentaires. Ces deux points ne sont acquis qu'à condition que le pilote destinataire ne soit pas exclu de l'épreuve.

Tout pilote présent, avec son kart, sur la grille dans les délais sera considéré comme partant (Article 2.19 des Prescriptions Générales CIK-FIA).

7b) Exclusion : Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à l'exclusion de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette épreuve.

7c) Classement général final du CHAMPIONNAT DE LIGUE

Tout pilote prenant part à une épreuve du Championnat de Ligue peut marquer des points.

*Chaque Ligue de Karting déterminera, dans son règlement du Championnat de Ligue, le mode d'attribution des points servant au classement du Championnat.*

Pour faire partie du classement final du championnat il faut être inscrit aux 5 épreuves ( 5 ou 3+2)

Le classement final du championnat sera établi en additionnant la totalité des résultats sur les **5 épreuves (Préfinale et Finale de chaque épreuve)**

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex-aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

Les Présidents de Ligue devront impérativement adresser à la FFSA la liste des pilotes ayant participé aux trois épreuves qualificatives pour les championnats de France pour le 10 juin 2019.

## **CANDIDATURES DES CONCURRENTS : LICENCES**

8) Les Championnats de Ligue seront ouverts à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de Karting « Pilote concurrent conducteur » en cours de validité pour 2019, dans sa catégorie et à tout pilote étranger détenteur d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation de cette dernière ou d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère.

### **PILOTES ADMIS**

9a) Tout pilote désirant participer au Championnat de Ligue devra avoir la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité du Championnat de Ligue.

9b ) Seront classés dans le championnat de Ligue :

- Les pilotes licenciés auprès d'une association sportive du ressort de la Ligue de karting des hauts de France ou de la Ligue du sport automobile des hauts de France affiliée à la FFSA,
- Les pilotes étrangers remplissant les conditions de l'article 8 du présent règlement.

9c) Un pilote ne pourra disputer le Championnat de Ligue que dans une seule catégorie, celle dans laquelle il aura participé lors de la première épreuve.

9d) Un pilote qui change de Ligue en cours de saison ne pourra pas être classé dans le Championnat de Ligue d'une autre Ligue.

9e) Les pilotes souhaitant se qualifier pour les Championnats de France Minime, Cadet, Sénior / Master / Gentleman, KZ2 / KZ2 Master / KZ2 Gentleman, devront s'engager au Championnat de Ligue et participer obligatoirement aux trois épreuves qualificatives du Championnat de Ligue (sauf cas de force majeure) ou avoir été invité par le Président de leur Ligue.

9f) Les pilotes souhaitant se qualifier pour le Championnat de France Nationale, devront s'engager et participer obligatoirement aux trois épreuves qualificatives de leur Championnat de Ligue (sauf cas de force majeure) dans la catégorie Nationale ou avoir été invité par le Président de leur Ligue.

9g) Le Président de la Ligue disposera d'une invitation, par catégorie, pour qualifier un pilote de sa Ligue, n'ayant pas participé à tout ou partie des trois premières journées du Championnat de Ligue, qualificatives pour le Championnat de France.

9h) L'organisation d'un Championnat de Ligue est obligatoire pour les catégories fédérales et reste à la discrétion de chaque Ligue pour les coupes de marques.

## **KARTS ET MATERIELS ADMIS**

10a) Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.

Catégorie	Type Moteur	Nombre	Plombage Moteur * au choix des ligues
Minime	IAME Gazelle	Un	<u>Oui</u>
Cadet	ROTAX Mini Max	Un	<u>Oui</u>
Nationale	ROTAX J125 Max	Un	<u>Non</u>
Senior/Master/Gentleman	IAME X30 rl tag c	Deux	<u>Non</u>
KZ2 Senior/KZ2Master/KZ2Gentleman	CIK-FIA	Deux	<u>Non</u>
OK / OK-J	CIK-FIA	Deux	<u>Non</u>

Rotax MAX, Rotax Master	125 Max évo et 125 Max Racing	Selon règlement de la coupe de marque
X30 J	X30 junior	Selon règlement de la coupe de marque

En catégories **Coupes de marque** le règlement 2019 de la coupe de marque sera appliqué.

#### CHASSIS - MOTEUR

##### 10a)

En catégorie **Minime , Cadet**. Chaque pilote ne pourra disposer, que d'un châssis et d'un moteur plombé par manifestation

En catégorie Nationale, Chaque pilote ne pourra disposer, que d'un châssis et d'un moteur non plombé par manifestation.

En catégorie **Sénior/Master/Gentleman, KZ2, KZ2 Master et KZ2 Gentleman**. Chaque pilote ne pourra disposer que d'un châssis et deux moteurs non plombés par manifestation.

Un même moteur de "secours ou appelé 2<sup>ème</sup> moteur" pourra être enregistré en commun par plusieurs pilotes.

En catégories **Coupes de Marque**, le règlement 2019 de la Coupe de marque sera appliqué.

10b) Pour les catégories Minime, Cadet et Nationale, en cas de casse avérée de moteur sur la piste et dûment constatée par le Délégué Technique dès son entrée en parc assistance arrivée, s'il n'est pas réparable, le pilote pourra utiliser un moteur de secours mais sera pénalisé sur la grille au départ de la course suivant ce changement :

-si pas de série, pénalité de 10 places sur la grille de départ de la course suivante.

-si séries, pénalité de 5 places sur la grille de départ dans sa ligne pour la course suivante (manche qualificative).

Pour toutes les catégories fédérales et coupes de marque, en cas de casse avérée du « Cadre » du châssis sur la piste et dûment constatée par le Délégué Technique dès son entrée en parc assistance arrivée, s'il n'est pas réparable, le pilote pourra utiliser un « Cadre » de secours, mais sera pénalisé sur la grille au départ de la course suivant ce changement :

-si pas de série, pénalité de 10 places sur la grille de départ de la course suivante.

-si séries, pénalité de 5 places sur la grille de départ dans sa ligne pour la course suivante (manche qualificative).

10c) Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts et cela conformément au Règlement Technique.

#### PNEUMATIQUES

##### 10d) **Dispositions pour les pneus « slick »**

L'ensemble des pneus « slick » sera vendu, enregistré et géré par la Ligue de karting des Hauts de France.

### **Catégories Minime, Cadet :**

Pour les 3 Premières manifestations :

Les pilotes ne pourront disposer que de 3 pneus avant et 3 pneus arrière en gestion libre.

Pour les 2 dernières manifestations :

Les pilotes pourront disposer de 3 pneus avant et 3 pneus arrière en gestion libre ou d'un train de pneus neufs complété par 2 pneus (1AV ,1AR) ayant été utilisés et enregistrés au cours des 3 premières manifestations.

#### Course par course :

Le pilote désirant participer en course par course ne pourra s'inscrire qu'à 2 journées maximum lors des 3 premières ou 2 dernières manifestations en respectant la disposition suivante pour les pneumatiques : Ce pilote ne pourra disposer que de 4 pneus neufs lors de sa première inscription pour une manifestation.

Le pilote ayant l'intention de participer à une deuxième manifestation ne pourra y participer qu'à la condition d'y enregistrer les 4 pneus utilisés et enregistrés lors de sa participation précédente.

Le non-respect de cette disposition entrainera l'exclusion de l'épreuve.

En cas de crevaison ou détérioration (arrachement de gomme ou coupure) constatée à l'arrivée, sur appréciation d'un commissaire technique, en parc fermé "arrivée", le remplacement du pneu endommagé par un pneu de même degré d'usure sera autorisé et sera présenté aux commissaires techniques pour son enregistrement.

**Lors de chaque manifestation, les pneus « course » enregistrés ne seront utilisés, obligatoirement, qu'à partir des chronos (Lors de la première manifestation d'utilisation de ces pneus ils devront être à l'état neuf de livraison du fournisseur). Leur utilisation est totalement interdite pendant les essais libres et essais officiels. Pour le Warm-up du dimanche matin l'utilisation de ces pneus sera libre.**

### **Autres catégories fédérales et catégories coupes de marque:**

Pour les 5 manifestations :

Les pilotes ne pourront disposer que d'un train de pneus (2AV, 2AR) pour chaque manifestation,

En cas de crevaison ou détérioration (arrachement de gomme ou coupure) constatée à l'arrivée, sur appréciation d'un commissaire technique, en parc fermé "arrivée", le remplacement du pneu endommagé par un pneu de même degré d'usure sera autorisé et sera présenté aux commissaires techniques pour son enregistrement.

#### Course par course :

Les pilotes ne pourront disposer que d'un train de pneus (2AV, 2AR) pour chaque manifestation,

En cas de crevaison ou détérioration (arrachement de gomme ou coupure) constatée à l'arrivée, sur appréciation d'un commissaire technique, en parc fermé "arrivée", le remplacement du pneu endommagé par un pneu de même degré d'usure sera autorisé et sera présenté aux commissaires techniques pour son enregistrement.

**Lors de chaque manifestation, les pneus « course » enregistrés ne seront utilisés, obligatoirement, qu'à partir des chronos (Pneus présentés à l'état neuf de livraison du fournisseur). Leur utilisation est totalement interdite pendant les essais libres et essais officiels.**

**Pour le Warm-up du dimanche matin l'utilisation de ces pneus sera libre.**

### 10<sup>e</sup>) Dispositions pour les pneus « pluie »

Pour toutes les catégories fédérales et coupes de marque à l'exception des catégories " Minime et Cadet " les pneus « pluie » seront fournis par les pilotes qui disposeront d'un Train (2 AV et 2 AR) par manifestation du championnat. Ils seront présentés aux commissaires techniques pour leur enregistrement.

### Tableau récapitulatif des catégories fédérales

			Minime	Cadet	Nationale	Senior Master Gentleman	KZ2 KZ2 Master KZ2 Gentleman
Essais libres + warm up	PLUIE	Quantité	Néant	Néant	Libre	Libre	Libre
	SLICK	Quantité	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre
Essais chronométrés + manches + phases finales	PLUIE	Quantité	Néant	Néant	1 train enregistré	1 train enregistré	1 train enregistré
	SLICK	Quantité	Voir détails ci-dessus	Voir détails ci-dessus	1 train	1 train	1 train
Gestion des pneumatiques			Sans parc fermé	Sans parc fermé	Sans parc fermé	Sans parc fermé	Sans parc fermé
Observations							

10f) L'appareil de mesure MiniRAE Lite de la société « RAE Systems Inc. (USA) » sera utilisé en Essais Qualificatifs, Manches Qualificatives, et phases finales pour vérifier que les pneumatiques sont en conformité avec le règlement.

La mesure COV des pneumatiques ne devra pas dépasser 5 ppm (valeur limite maximale) en toutes circonstances.

Note : La pollution des pneumatiques, par ex. par spray pour chaîne, doit être évitée car elle peut entraîner le dépassement de la valeur limite.

Si le contrôle permet d'établir qu'un ou plusieurs pneumatiques ne sont pas en conformité avec le règlement, le pilote concerné ne sera pas autorisé à accéder à la pré-grille (et par conséquent ne participera pas à la partie correspondante de la compétition – essais qualificatifs, manches qualificatives, phases finales). Les réclamations à l'encontre de cette procédure ne sont pas admises.

Les réclamations et appels en la matière n'ont pas d'effet suspensif.

10g) La Ligue organisatrice attribuera, à chaque pilote, un numéro de course.

Les numéros seront fournis par la Ligue lors de la première manifestation aux pilotes engagés au championnat.

Ils devront être placés selon le plan d'identification de la FFSA et ne devront subir aucune modification.

### **CARBURANT**

11) Le carburant devra obligatoirement être de l'E5 sans plomb 98.

Seules les huiles figurant dans la liste des lubrifiants agréés par la CIK-FIA de l'année en cours sont autorisées.

Des contrôles seront effectués à partir d'outils de contrôles agréés par la FFSA.

Des substitutions d'essence pourront être effectuées. Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.

## **ENREGISTREMENT-VERIFICATIONS TECHNIQUES**

12) Pour les catégories « Minime » et « Cadet » les vérifications techniques seront effectuées pendant la phase des Essais libres et avant les Essais officiels. La feuille d'enregistrement sera remise lors des vérifications techniques.

Pour toutes les autres catégories fédérales et coupes de marque les vérifications techniques seront effectuées pendant les Essais libres et la feuille d'enregistrement sera déposée lors du briefing. Tout pilote concurrent qui n'aura pas déposé sa feuille d'enregistrement sera considéré comme non enregistré.

Tout accompagnateur (tuteur, mécanicien) d'un pilote en pré-grille et en parc fermé portera au poignet un bracelet significatif apposé par l'organisateur. Il déposera sa licence lors de l'enregistrement administratif et la récupérera en fin de manifestation.

Tout pilote déposera sa licence lors de l'enregistrement administratif et la récupérera en fin de manifestation.

## **SECURITE GENERALE**

13) Article 2.14 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

## **DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT**

Les épreuves du Championnat de Ligue devront obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par la Réglementation FFSA (règlement CIK-FIA et annexe FFSA).

14a) La compétition se compose d'Essais libres officiels, de Séances Chronométrées, de Manches Qualificatives, d'une pré-finale et d'une phase finale.

14b) Les essais libres officiels se dérouleront le samedi entre 13h00 et 14h30.

Les séances warm-up se dérouleront le dimanche matin.

La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) à partir de la première séance d'essais libres officiels est obligatoire, sous peine d'une amende de 100 €.

14c) La présence de tous les pilotes et concurrents est obligatoire au briefing ; tous devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs.

L'horaire du briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

14d) Les essais chronométrés pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps, maximum 08 min, avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.

Durant les essais chronométrés, tout arrêt en zone de réparation est interdit.

14e) Pour les catégories Minime, Cadet, Nationale, Sénior / Master / Gentleman, KZ2 / KZ2 Master / KZ2 Gentleman, les épreuves qualificatives pour les Championnats de France devront obligatoirement se dérouler selon le schéma suivant :

14f) Principe de déroulement. L'épreuve se déroulera de la façon suivante : essais chronométrés, manches qualificatives, Pré-finale et Finale. Il n'y a pas de repêchage.

Chaque catégorie disputera au moins une manche qualificative. Si le nombre d'engagés est supérieur à la capacité d'accueil du circuit, les séries se dérouleront suivant l'article du présent règlement.

14g) L'organisateur pourra prévoir une consolante pour les non qualifiés.

**14h) Manches qualificatives**

Création de séries si nécessaire

Les concurrents seront divisés dans chaque catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

Serie A	Serie B	Serie C	
1 <sup>er</sup> chrono	2 <sup>ème</sup> chrono	3 <sup>ème</sup> chrono	
4 <sup>ème</sup> chrono	5 <sup>ème</sup> chrono	6 <sup>ème</sup> chrono	etc...

**14i) Places de départ pour les manches qualificatives.**

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

**14j) Déroulement des Manches qualificatives (en fonction du nombre de séries)**

3 séries :	A contre B	A contre C	B contre C			
4 séries :	A contre B	C contre D	A contre D			
	B contre C	A contre C	B contre D			
5 séries :	D contre E	A contre B	C contre D	A contre E		
	B contre C	A contre D	B contre E	A contre C	B contre D	C contre E

14k) Phases finales : Un pilote ne pourra prétendre participer aux phases finales (pré-finale et finale) que s'il a effectivement participé aux manches de qualificatives, la non-participation aux manches qualificatives ne pouvant être due qu'à un événement indépendant de la volonté du pilote et constatée par un officiel de l'épreuve.

Le pilote pourra être refusé au départ de la pré-finale et de la finale sur décision du Collège des Commissaires Sportifs.

14l) Finale : Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la pré-finale.

**GRILLE DE DEPART**

15) Article 2.19 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

**PROCEDURE DE DEPART**

16) Article 2.20 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

17) Sur demande du Directeur de Courses, les Commissaires Sportifs pourront utiliser tout système vidéo ou électronique susceptible de les aider à prendre une décision. Les décisions des Commissaires Sportifs pourront prévaloir sur celles des Juges de Fait. Toute infraction aux dispositions du Code ou du présent Règlement Sportif relatives à la procédure de départ pourra entraîner la disqualification du pilote concerné de la Compétition.

**SUSPENSION D'UNE COURSE**

18) Article 2.21 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

**REPRISE D'UNE COURSE**

19) Article 2.22 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

**ARRIVEE**

20) Article 2.23 des Prescriptions Générales CIK-FIA.



**PARC FERME**

21) Article 2.13 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

**INCIDENTS**

22) Article 2.24 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

**DROITS D'ENGAGEMENT ET FONDS DE PRIX**

23) Tout pilote désirant participer au Championnat de Ligue devra s'inscrire directement auprès de sa Ligue.

L'engagement au Championnat de Ligue 2019 est fixé par chaque Ligue.

En cas de non-participation du pilote au Championnat de Ligue, il ne pourra prétendre à aucun remboursement, sauf cas de force majeure.

24) Nombre de participants : Les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission Nationale de Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

25) Rapport de clôture : Les résultats de chaque épreuve de Championnat de Ligue devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque journée.

Rappel 7c) : Les Présidents de Ligue devront impérativement adresser à la FFSA la liste des pilotes ayant participé aux trois épreuves qualificatives pour les championnats de France pour le 10 juin 2019.

**DOTATION ET PROTOCOLE PODIUM**

26) A l'issue de chaque épreuve, une cérémonie de podium sera mise en place par le club organisateur.

Les pilotes devront se présenter en combinaison de course.

**REMISE DES PRIX EN FIN DE SAISON**

27) Une remise de prix sera organisée par la Ligue de Karting des Hauts de France en fin de saison. Les récompenses seront offertes par la Ligue de Karting. Elles seront réparties par celle-ci suivant des modalités définies dans le règlement particulier du Championnat de Ligue.